

Mise à jour des délais pour le dépôt et les sommations des déclarations d'impôts 2019

Le Service Cantonal des Contributions a annulé le délai pour l'envoi des sommations du 5 janvier 2021.

En lieu et place, les sommations pour le non-dépôt de la déclaration 2019 seront expédiées le 2 février 2021 et les amendes d'ordre suivront le 2 mars 2021.

En cas de questions , n'hésitez pas à nous contacter.

info@dsfiduciaire.ch
www.dsfiduciaire.ch

 ds FIDUCIAIRE
Duc & Fils SA